



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 67614

Texte de la question

M Jean-Paul Calloud appelle l'attention de M le ministre de la sante et de l'action humanitaire sur les preoccupations des assistants sociaux d'un centre hospitalier specialise quant au contenu du statut particulier des personnels socio-educatifs, specifique a la fonction publique hospitaliere, actuellement en cours de preparation. Il lui demande de bien vouloir lui en faire connaitre les principales dispositions.

Texte de la réponse

Reponse. - Les orientations generales de la filiere sociale de la fonction publique hospitaliere ont ete arretees par le Gouvernement. Elles ont ete soumises a la concertation des organisations syndicales a la fin du mois de septembre et au Conseil superieur de la fonction publique hospitaliere dernièrement. Actuellement les projets de decrets statutaires sont en instance de l'avis du Conseil d'Etat. Ces textes prevoient notamment : un corps de cadres socio-educatifs classe en categorie A et accessible sur concours sur epreuves aux assistants de service social, aux éducateurs specialises, aux conseillers en economie sociale et familiale et aux éducateurs techniques specialises justifiant d'une certaine anciennete dans leur corps d'origine ; un corps d'assistants socio-educatifs classe en categorie B dote d'un classement indiciaire intermediaire a un grade comportant une option assistant de service social et une option éducateur specialise. La constitution de cette filiere sera l'occasion d'améliorer en termes statutaires et indiciaires la situation d'un grand nombre d'agents.

Données clés

Auteur : [M. Calloud Jean-Paul](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67614

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : santé et action humanitaire

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 1993, page 831